

Qualité de vie au travail

des médecins spécialistes libéraux d'Île-de-France

La qualité de vie au travail était jusqu'à présent une préoccupation essentiellement réservée aux entreprises ou institutions employant des travailleurs salariés.

Mais qu'en est-il pour les médecins libéraux ?

La commission des médecins spécialistes de l'URPS médecins Ile-de-France a mené en février et mars 2022 une enquête(1) auprès des médecins exerçant en libéral en Ile-de-France, afin d'une part, de dresser un état des lieux de leur qualité de vie au travail, et d'autre part d'identifier les moyens d'améliorer leur exercice au quotidien, dans un contexte démographique toujours plus contraint, nécessitant de rendre cet exercice plus attractif pour leurs futur(e)s confrères et consœurs.



Globalement, les médecins spécialistes libéraux évaluent leur qualité de vie au travail à

6,3 / 10

niveau considéré comme « plutôt faible » par les médecins spécialistes répondants



Et seulement

5,9 / 10

pour les médecins exerçant en secteur 1 (sans liberté d'honoraires)

Des conditions d'exercice difficiles au quotidien

Le temps de travail :

Les médecins déclarent un temps de travail hebdomadaire important consacré aux soins, auquel vient s'ajouter le temps de travail dédié aux tâches administratives :

48%

consacrent plus de 45 heures par semaine à leur activité de soins

21%

consacrent plus de 55 heures par semaine à leur activité de soins



auxquelles s'ajoute le temps passé aux tâches administratives

32%

y consacrent plus de 5 heures par semaine

Cette charge de travail est considérée comme une source de stress pour

72% des répondants.

La désertification et sa conséquence sur l'allongement des délais de rendez-vous représentent un facteur de stress pour

66% des répondants.



Les conséquences sur la qualité de vie au travail sont les suivantes :



85%

des médecins spécialistes ne trouvent pas de temps dans la journée pour se détendre

63%

rencontrent des difficultés pour concilier leur travail et leur vie personnelle

60%

n'ont pas le temps de se restaurer

Focus sur les charges administratives



Les médecins spécialistes mettent en avant la charge administrative comme étant la principale source de stress 79%

et le principal motif d'insatisfaction pour 82% d'entre eux.

L'étude révèle ainsi une forte corrélation entre le temps de travail administratif hebdomadaire et la qualité de vie au travail :

15% des médecins spécialistes déclarant moins de 2h de travail administratif par semaine notent leur Qualité de Vie au Travail à 7,4

16% des médecins spécialistes déclarant 8 heures ou plus de travail administratif par semaine notent leur Qualité de Vie au Travail à 5,6

Les médecins dénoncent des conditions de travail qui se dégradent et qui les interrogent quant à la poursuite de leur activité :

50% des répondants considèrent que le rythme de travail s'est accéléré au cours des 12 derniers mois

73% déclarent ne pas pouvoir continuer à ce rythme dans les années à venir

66% 2/3 des médecins estiment que leurs conditions de travail se sont dégradées

62% constatent un écart entre les efforts fournis et la reconnaissance reçue

41% envisagent de changer de mode d'exercice ou d'arrêter

67% des médecins jugent insatisfaisante le développement de la téléconsultation

Malgré tout, cette étude révèle que les spécialistes libéraux gardent une image positive de leur activité, au travers ...

d'une liberté d'organisation jugée satisfaisante pour 74% d'entre eux.

et d'un cadre de travail agréable pour 77% des répondants (confort et aménagement du cabinet, temps de trajet domicile travail).

84%

trouvent aujourd'hui du sens à leur travail, et déclarent :

Avoir le sentiment d'être utile

84%

Se sentir satisfaits à la fin de leur journée

78%

Se sentir épanouis par le travail accompli

73%

A la lumière de cette étude, la commission spécialistes de l'URPS médecins Ile-de-France appelle de ses vœux des mesures urgentes pour améliorer les conditions d'exercice des médecins spécialistes libéraux :

- Afin de leur permettre de réduire le temps passé aux charges purement administratives : assouplir les critères du dispositif de financement partiel par la CPAM des assistants médicaux et le pérenniser, mettre en place une prime à l'emploi pour le maintien ou la création d'un poste de secrétaire par tout médecin libéral, exonération des charges sociales employeurs, et tout autre mesure allant dans ce sens.
- Afin de redonner de l'attractivité : revaloriser les actes.